

Commune d'ANGRIE

LE P'TIT LIEN

Janvier 2024

ACTU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/01/2024

FINANCES :

Décision Modificative numéro 3

En prévision de la clôture du budget 2023, il est à nouveau nécessaire de réaliser des jeux d'écriture comptable entre les sections Dépenses et Recettes :

- du budget Investissement pour des frais d'étude relatifs aux travaux réalisés ;
- du budget Fonctionnement pour des dégrèvements de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs

Ces décisions modificatives sont validées à l'unanimité.

URBANISME :

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le PADD est un document qui définit les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire, à l'échelle de la communauté de commune et qui structurera le futur PLUi. Le PADD s'articule autour de 3 grands axes :

Axe 1 : Affirmer le rôle structurant du territoire au nord du département

Axe 2 : Mettre en valeur les atouts du territoire pour développer un territoire à vivre

Axe 3 : Répondre aux défis de demain : résilience et sobriété

Le conseil municipal valide à l'unanimité, l'ensemble des remarques issues du débat, qui seront remontées à Anjou Bleu Communauté.

PLUi : Définition de zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAE nR)

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables, dont la cartographie doit être transmise au référent préfectoral. A l'échelle de la commune, dix zones potentielles d'installation d'ombrières sur les parkings des zones artisanales/industrielles ont été recensées.

Par ailleurs, l'ensemble du territoire communal est défini comme zone d'accélération pour la production d'énergie renouvelable par la filière photovoltaïque en toiture (sous réserve des autorisations d'urbanisme).

Cette cartographie est validée à l'unanimité.

Nouvelle convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Cette convention résulte d'un nouveau mode de transmission des actes produits par la municipalité auprès de la préfecture, afin de les soumettre au contrôle de légalité.

Le conseil municipal adopte cette convention à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Salle Saint-Pierre : Le conseil municipal devra engager une réflexion sur la révision du mode de paiement du chauffage de la salle, le système de monnayeur étant devenu archaïque. De même, compte tenu des dérives constatées, il semble utile d'envisager le versement d'une caution « ménage » qui sera prélevée lorsque cela sera justifié.

Liens annuels : les Liens 2023 n'ont pu être livrés avant la fin de l'année en raison d'un problème de livraison, non imputable à l'imprimeur.

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/12/2023

FINANCES :

Décision Modificative numéro 2

Afin de procéder au paiement des intérêts et des capitaux des prêts contractés par la municipalité, pour des sommes respectives de 2100€ et 50€, il est nécessaire de réaliser un transfert de fonds, de la section investissement vers la section fonctionnement du budget 2023.

Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

Tarifs communaux pour l'année 2024

Il est proposé d'augmenter l'ensemble des tarifs de location de la salle Saint-Pierre de 10%, arrondi à l'euro supérieur. Pour rappel, les associations d'Angrie continuent de bénéficier d'une gratuité de la salle, par année civile, pour l'organisation de leurs Assemblées Générales.

Le même taux d'augmentation est proposé aux tarifs des photocopies réalisées à la mairie. De même, les associations continuent de bénéficier de la gratuité pour 50 photocopies.

Pour ce qui concerne le cimetière, seul le coût des concessions subirait une augmentation.

Enfin, les autres tarifs communaux (terre végétale, droit de place...) sont également réévalués.

A noté désormais, la possibilité d'acquérir du bois de chauffage pour un tarif unique de 70€ le stère. Les ventes de bois de chauffage et de terre végétale sont réservées aux habitants d'Angrie et ne comprennent pas la livraison.

Ces nouveaux tarifs sont validés à l'unanimité.

Réhabilitation d'une salle de classe : maîtrise d'œuvre, proposition d'honoraires

Le cabinet FL-idées (La Possonnière) a transmis un devis d'honoraire pour la maîtrise d'œuvre relative au chantier de réhabilitation des classes de grande section-CP de l'école du Petit Anjou. Ce devis s'élève à 6 500€ hors taxes (soit 13% du coût total des travaux). Le SIEMML peut subventionner cette dépense à hauteur de 40%. Par ailleurs, un diagnostic amiante obligatoire, sera confié à la société POUX (La Pouéze), pour un montant de 840€ TTC.

Ces dépenses sont validées à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES :

Assurances risques statutaires, choix d'un prestataire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de souscrire une assurance risques statutaires (maladie, invalidité, accident du travail...) pour les personnels agents municipaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'offre de GROUPAMA pour un contrat de 3 ans avec un taux de cotisation de 5,80%

Signature du bail pour le futur commerce et demande de gratuité de loyer

Le bail souscrit par l'entreprise SAB-BOBINE, pour la location du bâtiment occupé précédemment par la bibliothèque et la maison paroissiale, comprendrait un loyer déterminé sur la base de celui fixé pour l'Angri'Lien, au prorata du nombre de mètres carrés. Soit un loyer fixé à 134€ par mois (hors charges). Il est proposé d'offrir 6 mois de loyer, pour compenser le fait que, contrairement à l'Angri'Lien, aucun matériel n'est mis à disposition.

Le bail présenté ainsi que la gratuité des 6 premiers mois sont adoptés à l'unanimité des votants.



Commune d'ANGRIE

LE P'TIT LIEN

Janvier 2024

VIE A ANGRIE

L'ANGRI LIEN



Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : **de 8h30 à 15h**
Le Samedi : **de 9h à 13h**
Fermé les dimanches et les jours fériés

NB : merci de ne pas tenir compte des horaires indiqués dans « Le Lien 2023 »



LE CLUB DE L'ESPERANCE



➤ **Séance de cinéma :**
ouverte à tous, organisée avec le club :
le film « *L'Abbé Pierre* » sera projeté
le **1^{er} février à 14h30** (cinéma salle Beaulieu à Candé).
Pensez à vous inscrire auprès du Club
pour bénéficier du tarif à **4,80 €**

Prochaines animations du club :

- 6 février : Concours de belote à ANGRIE
- 21 février : Concours de belote à CHAZE
- 12 mars : Poule au pot
- 19 mars : concours de belote à ANGRIE
- 5 avril : Thé dansant



ÉCOLE DE MUSIQUE



L'école de musique de l'Anjou bleu organise ses initiations aux danses traditionnelles
le **samedi 17 février 2024**
de **14h00 à 15h30**
à la **salle St Pierre à Angrie**.

Comme tous les ans, Christian VITAL et les
« danseurs du Thiberge » assureront
les initiations sur 2 thèmes :

- « Mes premiers pas en bal folk »
- « Les danses du Poitou »

L'école de musique de l'Anjou bleu vous invite à
passer un agréable moment en famille
ou entre amis (es).

Laissez-vous porter par les explications limpides
de Christian VITAL.

Rires et bonne humeur seront au rendez-vous.

Ces initiations sont ouvertes à tous
et sont gratuites !

NOUVEAU COMMERCE : SAB'BOBINE, COUTURE ET RETOUCHE

Depuis le 15 janvier, Sabrina vous accueille au 2 rue du Vieux Bourg,
les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 18h et le samedi de 10h à 13h.

Venez découvrir son atelier lors des **Portes Ouvertes**
le **samedi 24 février 2024**, de **9h à 18h**.



Contact et renseignements au 0676569066 ou contact-couture@sabbobine.com Facebook/Instagram : Sab'bobine

L'ADRESSAGE, POUR QUI ? POURQUOI ?

L'ADRESSAGE

Comme vous le savez peut-être, la commune, compte tenue de la Loi n° 2022-217
du 21 février 2022, se doit de réaliser l'adressage de l'ensemble des bâtiments situés sur son territoire.

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif la définition d'adresses normées pour l'ensemble des habitations et bâtiments. Il s'agit d'un élément essentiel :

- ✓ pour le bon fonctionnement de nombreux services en lien avec la collectivité (recensement, gestion des déchets, de l'eau, de l'assainissement, taxes...)
- ✓ mais également pour vous, citoyens :
 - Pour l'accès à la fibre
 - Pour votre sécurité : facilité l'intervention des services d'urgence, de police, de gendarmerie...
 - Pour l'efficacité des services (soins à domicile, livraison, fournisseurs d'énergie, d'eau...)

Un premier listing a été effectué. Nous allons, dans les mois qui viennent, répertorier de manière plus précise tous les bâtiments qu'il vous est utile d'adresser. Il est notamment important de veiller à tenir compte des bâtiments à usage agricole et industriel en premier lieu pour l'intervention des secours en cas d'accident.

Vous risquez, dans ce cadre, d'être sollicité par les agents communaux afin de veiller à n'oublier aucun bâtiment, nécessitant une adresse.

De ce fait, n'hésitez pas à anticiper cette démarche en informant la mairie par mail (contact@angrie.fr)



Commune d'ANGRIE

LE P'TIT LIEN

Janvier 2024



ABC : OPAH

Accompagner et aider la rénovation de son logement

Afin de poursuivre l'amélioration de l'habitat, Anjou Bleu Communauté accompagne les particuliers sur tout le territoire de la communauté de communes dans leurs travaux avec une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), lancée depuis le 1er septembre pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2028.

Ce dispositif permet aux propriétaires de bénéficier d'aides financières de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du département de Maine-et-Loire et des communes.

Ces aides financières sont accordées aux propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires privés souhaitant réaliser des travaux d'amélioration sous conditions d'éligibilité.

Les travaux financés concernent :

- La rénovation globale ;
- L'amélioration thermique ;
- L'adaptation au handicap et/ou au vieillissement ;
- La façade.

Les propriétaires bénéficient également d'un accompagnement gratuit. La communauté de communes Anjou Bleu Communauté a confié l'accompagnement des propriétaires au groupement formé par Alter Public et Soliha.

Cet accompagnement est gratuit, tout au long du projet sur les plans techniques, administratifs et financiers.

Les étapes de l'accompagnement

1. Visite du logement
2. Réalisation d'une étude, définition d'un programme de travaux et des subventions mobilisables
3. Sélection des artisans et réalisation des devis
4. Montage et dépôt des dossiers de demande de subventions
5. Lancement des travaux et suivi du chantier
6. Montage du dossier de demande de paiement des subventions à la fin des travaux

Les propriétaires choisissent les artisans avec lesquels ils souhaitent travailler.

Il est important de ne pas signer les devis ou d'engager les travaux avant d'avoir contacté Alter.

Il s'agit de proposer une aide à la décision neutre et gratuite auprès des ménages qui seraient hésitants dans le choix des travaux à engager.

Personne à contacter et permanences :

Pour tout renseignement, contactez Caroline MENEUVRIER, responsable d'opération habitat chez ALTER, interlocutrice privilégiée sur ce dispositif : 02 41 92 20 20 ou opah@anjoubleucommunauté.fr

Des permanences sont organisées :

- à Candé, le 1er mercredi de chaque mois, 4 rue de l'Hôtel de Ville de 9h à 12h.
- à Pouancé, le 2ème mercredi de chaque mois, 38 rue du Maréchal Foch, de 9h à 12h30.
- à Segré, du lundi au vendredi de 9h à 18h, dans les locaux d'ALTER 1 esplanade de la gare (2nd étage).



CITATION DU MOIS :

« Apprendre d'hier, vivre pour aujourd'hui, espérer pour demain »

Albert Einstein



02.41.92.00.05

contact@angrie.fr

Page | 3

Commune d'ANGRIE

LE P'TIT LIEN

Janvier 2024

Le marché de Noël de l'APE

Ecole du Petit Anjou



Vendredi 15 décembre, l'APE organisait le marché de Noël de l'école du Petit Anjou : de nombreux exposants (plus d'une dizaine) étaient présents proposant des réalisations en bois, des bijoux, des créations en tissu, en cuir, de l'alimentaire....

Le choix était vaste ! Les élèves de l'école avaient réalisé des bricolages : bracelets, suspensions, décorations en bois, gourmandises... .



Les élèves ont interprété plusieurs chants par classe, mais également un chant commun. Des boissons chaudes étaient proposées par l'APE et un concours du plus beau gâteau avait lieu : les parents ont montré tout leur talent !!

Le père Noël a également fait son apparition en offrant de multiples jeux de cours pour toute l'école : puissance 4 géant, jeu de balles, d'habileté, morpion XXL, lancer d'anneaux....

Les élèves étaient ravis et dès lundi, ils ont pu tester leurs nouvelles activités en récréation



AGENDA

08/02/2024 : réunion du **conseil municipal**

05/02/2024 et 19/02/2024 : rencontres du **REP (Relais Petite Enfance)**

Direction de la publication : Commission Communication **Rédaction** : service administratif, élus **Visuels** : Angrie
Impression : Mairie **Nombre d'exemplaires** : 398 **Dépôt légal** : à parution **Distribution** effectuée par la Poste